

## **EXTRAITS DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2009**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 juillet 2009 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

**Etaient présents** : MM. CUMONT, PECHENOT, CHANUT, GARNIER, Mme DANREZ, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Absents excusés** : M. PREAU (pouvoir à D. GARNIER), Mmes SUTTER (pouvoir à D. CUMONT), GIABBANI (pouvoir à M.C. BARON), SAUVION (pouvoir à P. MADELENAT), CAGNAT (pouvoir à S. VIGNOL).

**Secrétaire de séance** : M.C. BARON.

☆☆☆

### **TABLEAU DES SUBVENTIONS – RECTIFICATIF**

Monsieur le Maire présente un tableau rectificatif des subventions, notamment en ce qui concerne la subvention aux associations qui participent aux festivités du 14 juillet. Cette année, les deux associations nouvellement créées (Souris à la Vie et Yoga Perrigny) ont participé et vont donc bénéficier de 110 € supplémentaires.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Trésorier d'Auxerre, après avoir exercé toutes poursuites en vue du recouvrement de frais de restaurant scolaire et de garderie d'un montant de 146,52 €, celles-ci étant restées sans résultat, propose l'admission en non-valeur. Le conseil municipal, considérant que la personne est effectivement insolvable, donne son accord.

### **AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES BREANDES – ATTRIBUTION DES MARCHES**

Après avoir étudié l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer les lots de la façon suivante :

- lot n°1 – VRD : Entreprise COLAS pour 92 824,40 € HT
- lot n°2 – Espaces verts : Pépinières FRANÇAIS pour 33 965,81 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

### **ZONE D'ACTIVITES DES BREANDES – VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE IMMOBUT**

Par délibération en date du 26 novembre 2007, le conseil municipal approuvait une promesse de vente à la société Immobut sous certaines conditions, notamment que la vente définitive soit signée avant le 30 juin 2009. Pour différentes raisons indépendantes de la volonté de cette société, la signature de l'acte de vente est reportée au 30 septembre 2009. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reporter la date de signature de l'acte de vente avec le maintien des conditions financières.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire revient sur la modification du règlement de location de la salle polyvalente qui concernait la question du ménage. Après réflexion, le règlement précisera :

- avec option ménage par entreprise spécialisée facturée au prix de 120 €,
- sans option ménage, remise d'un chèque de caution de 150 €.

Accord unanime des membres présents. Une note spécifique sera rédigée à l'attention des utilisateurs sur cette question.

## **PLAN CANICULE – CONVENTION AVEC LA RESIDENCE « MEMOIRES DE BOURGOGNE »**

La résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir un maximum de 5 personnes âgées fragiles dans leur salle rafraîchie, 2 à 3 heures par jour, en cas de déclenchement du plan bleu par les services de l'Etat. Le conseil municipal approuve cette initiative et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de coopération entre la commune et la résidence.

## **RAPPORTS ANNUELS**

Les rapports annuels 2008 du service de collecte et traitement des déchets ménagers, des transports urbains, du service de distribution de l'eau potable, ainsi que le rapport d'activité 2008 de la Communauté de communes de l'Auxerrois, sont consultables en mairie. Le conseil municipal en prend acte.

## **DECISIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2009/14 du 29/05/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un ancien moulin dans la Grande Rue.
- **N° 2009/15 du 04/06/2009** : Avenant n°2 au marché pour l'aménagement d'une zone sportive et de loisirs, lot n°3 – Structure bois, métal.
- **N° 2009/16 du 08/06/2009** : Avenant de prolongation du délai contractuel d'exécution des travaux d'aménagement de la zone sportive et de loisirs.
- **N° 2009/17 du 11/06/2009** : Réalisation d'un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté.
- **N° 2009/18 DU 15/07/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un ancien moulin dans la Grande Rue.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Vente de plats à emporter asiatiques : Monsieur le Maire présente une demande d'un commerçant ambulancier qui souhaite un emplacement équivalent à deux places de parking, possédant une borne électrique à proximité, pour exercer son activité une fois toutes les deux semaines de 16 h 30 à 19 h 30. Il lui sera répondu qu'il n'existe pas d'emplacement avec branchement électrique.
- Conseil communautaire du 25 juin : Le dernier conseil communautaire a eu lieu à Perrigny le jeudi 25 juin à 9 h 00. Les principaux points à l'ordre du jour : Schéma global de gestion des déchets, budget supplémentaire 2009, modification des statuts pour ajouter les compétences « aménagement de l'espace » et « technologies de l'information et de la communication (TIC) », création de deux postes d'ambassadeurs du tri, renouvellement de la convention de mise à disposition de service par la Ville d'Auxerre auprès de la communauté de l'Auxerrois dans le cadre de la compétence de la politique de la ville, 2<sup>ème</sup> programmation du CUCS 2009, prolongation du contrat de délégation de service public des transports urbains, tarifs des titres de transport du réseau urbain à compter du 1<sup>er</sup> août 2009, dossier du contournement sud d'Auxerre.
- Installation classée Société Fruehauf : L'enquête publique s'est déroulée à la Mairie d'Auxerre du 9 mars au 11 avril 2009. Le commissaire enquêteur donne un avis favorable. Le rapport est à la disposition du public en mairie.
- Ferme Eolienne du Plateau Paradis : L'enquête publique s'est déroulée du 16 février au 31 mars 2009 à la mairie de Charmoy, Epineau-les-Voves et Villemer. La commission d'enquête a donné un avis favorable assorti de quelques réserves. Le rapport est à la disposition du public en mairie.

- Ferme Eolienne de l'Aillantais : Suite au dépôt de demandes de permis de construire d'un parc éolien de 25 éoliennes sur les communes de Poilly-sur-Tholon, Villiers-sur-Tholon, Chassy et Laduz, une enquête publique se déroule du 16 juin au 28 juillet 2009 sur le territoire de ces communes.
- ADMR : L'association communique, pour information, la convention établie par le Maire de Saint-Georges concernant le projet de mise à disposition d'un second bureau pour assurer le travail administratif de l'association. Le Président de l'ADMR ne signera pas cette convention estimant que le loyer demandé est trop élevé pour l'association et qu'elle n'a pas à effectuer à sa charge des travaux de rénovation au sein de la mairie.
- Site Perrigny.fr : L'INSEE et la Chambre des notaires de l'Yonne proposent d'intégrer au site Internet de Perrigny un lien permettant d'accéder directement à leurs informations. Stéphane Vignol se charge de mettre ces liens en place.
- Ouvrage sur le Château de Montboulon en 1944 : Un écrivain habitant Toulouse, mais ayant séjourné au Château de Montboulon entre juin et septembre 1944, souhaiterait entrer en contact avec les actuels propriétaires du château et propose de venir donner une conférence gracieusement.
- Comité des Jumelages d'Auxerre : Propose une réunion le 7 septembre 2009 pour évoquer les difficultés pour organiser des cours d'allemand en raison d'un manque d'effectif, et de la situation des comités de jumelage dans l'ensemble.
- SPA : Appel aux Maires des communes pour dénoncer la souffrance des animaux sauvages dans les cirques et leur demander de prendre un arrêté interdisant leur territoire aux cirques utilisant ces animaux. Refus du conseil municipal.
- Pass Foncier : Les constructions Chênes proposent la mise en place du Pass Foncier pour leurs clients. Cette mesure n'a pas été adoptée au démarrage du lotissement. L'introduction de cette mesure maintenant ne serait pas équitable vis-à-vis des premiers acquéreurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.